



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 juin 2025

Ordre du jour :

0. Prestation de serment

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2025

2. Communications du bureau du Conseil municipal

- 2.1. Représentations
- 2.2. Courriers

3. Communications du Conseil administratif

- 3.1. Communications
- 3.2. Réponses aux suspens du Conseil municipal

4. Rapports des Commissions et des délégués

- 4.1 Rapport de la Commission des Finances du 16 juin 2025, auditions des Lions de Genève et du Football-club du Grand-Saconnex.
- 4.2 Rapport d'information de la Commission Démocratie, administration, communication, du 17 juin 2025, forum citoyen.

5. Projets de délibération :

- 5.1 Délibération relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes.

6. Propositions du Conseil administratif

7. Grands travaux

8. Motions :

- 8.1 Les Vert-e-s « Pour un contre-sens cyclable sur l'Ancienne-Route ».
- 8.2 Les Vert-e-s « Cultivons la biodiversité avec une forêt comestible ».

9. Résolutions : Néant

10. Questions des Conseillers municipaux

11. Propositions des Conseillers municipaux

- 11.1 Approbation du calendrier du 2^{ème} semestre 2025.
- 11.2 Autres propositions

12. Communications et divers

- 12.1. Agenda
- 12.2. Autres communications / Remarques

Personnes présentes :

Mmes et MM. Sandrine BILZ (PS) – Mounir BOULMERKA (PS) – José CABEZA (PLR) – Alessia CAVALIERI, Secrétaire (Le Centre - Les Vert'Libéraux) – Hani CHAAR (VERTS) – Casper DE JONG (VERTS) – Regula ECKERT (VERTS) – Guy GIROD (Le Centre - Les Vert'Libéraux) – Peta GIROD (Le Centre - Les

Vert'Libéraux) – Jonathan HALDEN (VERTS) – M. Raphaël HARDMEYER (PLR) - Gabrielle LE GOFF (MCG) – Gregory MAST (UDC) – Ekaterina NOZDRINA (UDC) — Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Thierry PONCET (VERTS) — Dusica SEMLALI (VERTS) – Malik SEMLALI (VERTS) – Mushin SERIN (MCG) - Yann SIMETH (PS) – Eric STEINER (PLR) - Matthieu STEINER, Vice-Président (PLR) – Carole STUDER, Présidente (VERTS)

Suppléant-e-s :

- Mme Oana TOPOR-POP (VERTS)
- M. Zoltan BERENTES (PLR)
- M. Ibrahim GUISSÉ (PS)
- M. Alex PETRACHKOV (PLR)
- M. Cruz EYA NCHAMA (PS)

Assistent à la séance :

- M. Laurent JIMAJA, Maire
- M. Michel POMATTO, Conseiller administratif
- Mme Valérie TISSOT-BUCHOUX, Conseillère administrative
- Mme Nathalie MACHERET, Procès-verbaliste

Personnes absentes :

- Mme Carla EDELENBOS (PS) remplacée par M. Ibrahim GUISSÉ (PS)
- Mme Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) remplacée par Mme Oana TOPOR-POP (VERTS)
- M. Marc PASCHE (PLR) remplacé par M. Alex PETRACHKOV (PLR)
- M. Matthieu STEINER remplacé par M. Zoltan BERENTES (PLR)
- Mme Carla RUTA (PS) remplacée par M. Cruz EYA NCHAMA

La Présidente ouvre la séance à 20h30 et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel.

0. Prestation de serment

La Présidente passe à la prestation de serment de Mme Dilara SERIN (MCG) en tant que suppléante du Conseil municipal, et l'invite à prendre place parmi le public. Elle poursuit avec la prestation de serment de M. Raphaël HARDMEYER (PLR) en tant que Conseiller municipal, et l'invite à prendre place au sein du Conseil municipal.

La Présidente propose d'ajouter le rapport d'information de la Commission Equipements publics du 17 juin 2025 à l'ordre du jour en point 4.3.

Mme PERROTIN DURET demande d'ajouter à l'ordre du jour la pétition « Non à la scolarisation du CFA » selon l'Art 38 de Loi de l'administration des communes (LAC).

La Présidente répond que la pétition va être renvoyée au Conseil administratif, car il semble que ce problème de scolarisation a déjà été réglé.

Mme PERROTIN DURET objecte en signifiant que cela ne remplit pas la condition de droit de pétition. Selon la loi sur l'exercice de la pétition Art 1, elle cite : « *Une pétition est un écrit qualifié comme tel par lequel une personne formule librement une plainte, une demande ou un vœu à l'intention de l'autorité cantonale ou communale de son choix.* », elle ajoute qu'il faut donc la reconduire à la prochaine plénière sous le point « Pétitions ».

M. SIMETH indique avoir déjà eu un cas similaire et que selon l'Art. 47.4 du règlement Conseil municipal « *La pétition doit être portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.* ». M. SIMETH indique qu'elle aurait pu être traitée aujourd'hui.

La Présidente confirme que cette pétition sera renvoyée au Conseil municipal du 15 septembre 2025.

La Présidente demande de voter l'ajout du rapport d'information de la Commission Equipements publics du 17 juin 2025 :

Cet ajout est accepté à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2025

Mme PERROTIN-DURET indique que le procès-verbal du 26 mai est arrivé tardivement et qu'il devrait normalement être envoyé au même moment que la convocation, comme prévu par l'Art. 22 du Règlement du Conseil municipal.

Mme CAVALIERI demande les modifications suivantes : En page 4, concernant la prise de parole de Mme MAMIN-TISSOT, il faut changer le mot « rapport » par « projet », à savoir « ...**préavise favorablement de voter un budget ou un projet** » ; à la page 11, il faut changer le mot entreprise par « **associations Saconnésiennes** » ; en page 13, il est nécessaire de préciser que c'est « **du rapport d'activité** » dont il est question ; en page 14, il faut rectifier « les nids de poule » par « **le nid de poule** ». Finalement, toujours en page 14, concernant la Mémoire du Grand-Saconnex, elle demande de rectifier et propose de modifier comme suit « ...le Conseil administratif se rapproche de la Mémoire du Grand-Saconnex afin de rendre plus attractive la page sur le site de la commune relative à l'histoire de la commune, qu'elle juge actuellement fade ».

La Présidente passe au vote.

Celui-ci est approuvé à par 8 « oui », 0 « non », 19 abstentions.

La Présidente passe la parole au public ; les questions sont notées par la Secrétaire et seront reprises en point 10.

La Présidente remercie le public pour sa présence et souhaite lui rappeler qu'une partie de la salle lui est réservée, ainsi qu'aux suppléantes et suppléants ne siégeant pas actuellement.

Elle précise que l'hémicycle doit compter 27 Conseillers municipaux. La Présidente explique l'utilisation des micros aux membres du Conseil municipal.

De plus, et pour des raisons organisationnelles, le Bureau demande aux membres du Conseil Municipal d'informer les Président-e-s des commissions ainsi que le Bureau lors de remplacements par des suppléant-e-s dans les commissions et les plénières par mail à : conseilmunicipal@grand-saconnex.ch. La Présidente ajoute que toute motion écrite doit être envoyée avant la séance de Bureau afin qu'elle soit ajoutée à l'ordre du jour, les dates de séances de Bureau sont disponibles sur CMNet.

Mme GIROD demande que les motions orales soient annoncées en début de plénière, afin d'évaluer la durée de cette dernière.

La Présidente demande à l'assemblée s'il y a une motion orale.

Mme PERROTIN DURET annonce la motion orale du PLR : « Protéger les habitants du surcroît du trafic routier dès la fermeture de la route de Ferney ».

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1 Représentations :

- Le 5 juin, vernissage de l'exposition Migration Voix des femmes.
- Le 13 juin, fête de la Manivelle.
- Le 20 juin, spectacle et promotions des 8P.
- Le 21 juin, cortège des promotions

- Le 22 juin, soirée officielle de l'Association Racovita

2.2 Courriers:

- Lecture de la pétition « Non à l'école prison ».

La Présidente propose de renvoyer cette pétition à la prochaine séance du Conseil municipal, ce qui est accepté à l'unanimité de l'assemblée.

- Lecture du courrier de A3S, concernant le PDCom.

M. SIMETH demande que le Bureau accuse réception de ce courrier.

La Présidente propose de renvoyer ce courrier au Conseil administratif.

M. GIROD demande si ce courrier peut, soit être renvoyé au Conseil administratif, soit en commission.

La Présidente mentionne que le PDCom a été voté et que le Groupe de travail du PDCom est dissout; ce courrier ne peut donc pas être renvoyé en commission.

M. SIMETH indique que le Bureau demande le renvoi au Conseil administratif, mais que le Conseil municipal peut suggérer un renvoi en commission.

M. GIROD demande que ce soit le service de l'aménagement du territoire et des travaux publics (SATPE) qui traite ce courrier.

M. JIMAJA rappelle qu'il y a un organigramme officiel d'élaboration et que le Conseil municipal ne peut plus traiter ce sujet. Il poursuit en indiquant que le PDCom a été envoyé au Conseil d'Etat qui l'a accepté avec des réserves. Il ajoute que le Conseil municipal avait proposé que ces personnes soient reçues en commission ce qui a été fait.

M. BOULMERKA indique que le PDCom a été adopté par Conseil municipal le 26 mai 2025, de ce fait, renvoyer le PDCom en commission ne sert strictement à rien.

M. GIROD revient sur le dernier paragraphe du courrier concernant les références à différentes centralités, et la demande à ce que ces points soient justifiés, ce qui ne semble pas avoir été fait.

Mme ECKERT ajoute que ces centralités apparaissent dans la première version du PDCom. Selon elle, le CA, le mandataire et le GT PDCom ont bien fait le nécessaire suite aux auditions et aux courriers reçus. La version finale comprend la partie 5.5 Stratégie d'évolution de la zone 5, mise à jour.

La Présidente passe au vote :

1) Renvoi du courrier au Conseil administratif.

Le renvoi au Conseil administratif est accepté par : 19 « oui », 5 « non », 2 abstentions.

2) Renvoi en Commission Aménagement du territoire, mobilité (ATM).

Le renvoi en Commission ATM est refusé par : 18 « non », 4 « oui », 4 abstentions.

M. E. STEINER fait la « motion d'ordre » suivante : lors d'un vote, s'il y a une majorité évidente, il prie la Secrétaire d'effectuer le comptage uniquement des « non » et des abstentions.

La Présidente passe au vote de cette motion d'ordre.

Celle-ci est acceptée par : 13 « oui », 3 « non », 10 abstentions.

3. Communications du Conseil administratif

3.1. Communications

M. JIMAJA annonce plusieurs communications, incluant les Grands projets.

1) Dans le cadre du développement des Marronniers, un atelier de concertation se tiendra le 28 août 2025 de 18h30 à 21h00. L'objectif est de découvrir les résultats de la démarche participative, discuter ensemble des principes qui mèneront à une mobilisation puis la formation d'un groupe citoyen. Le concours d'architecture démarrera fin 2025.

2) Les résultats du comptage du trafic de la route des Nations, notamment le total journalier moyen, sont disponibles sur CMNet sous la séance de la Commission Aménagement du

Territoire et Mobilité du 4 mars 2025, ainsi que sous la séance du Conseil municipal du 24 mars 2025.

- 3) Environ 800 personnes se sont rendues à « Grand-Saconnex en fête » qui a eu lieu les 17 et 18 mai derniers à la place Carantec, ainsi que devant la Maison des projets et au Parc Sarasin. Beaucoup d'activités y étaient proposées avec une bonne fréquentation. Des estimations de fréquentation seront annexées à ce procès-verbal. (Annexe I).
- 4) La fête de la Susette du 14 et 15 juin s'est tenue dans la cour du CVHS qui a été décorée par des plantes vertes et aménagée avec des tables/bancs/tentes et des Food trucks. Une animation musicale ainsi que l'exposition des plans illustrant le futur quartier y étaient visibles ainsi que de beaux dessins d'enfants, sensibilisés aux mystères de l'urbanisme. Durant cet événement on pouvait parcourir le périmètre en relation avec quartier voisin, comme par exemple la future place Carantec qui mettait en avant les sites à maintenir tels que le Grand-chêne et le cimetière. Une table ronde sur le parc agro urbain (PAU) avec plusieurs intervenants, dont le responsable du verger urbain de Meyrin, a mis en évidence la nécessité d'impliquer différents acteurs dans la dynamique du projet. S'est également tenu un atelier de toponymie d'éclairage présenté par un professeur de l'Université de Genève, qui proposait d'identifier des noms de rue et de places du quartier. Le dimanche les visiteurs pouvaient venir pour s'informer et les enfants ont pu écouter les histoires d'une conteuse. Les visiteurs ont eu loisir de pouvoir échanger oralement avec des personnes du canton et de la commune ou de laisser un texte sur les panneaux interactifs. Le quartier de la Susette, excentré des lieux de rencontre habituels des Saconnésiens, a eu peu de visiteurs. Toutefois cette fête a permis de faire découvrir le site de la Susette et de comprendre les enjeux du futur ; ceci dans une atmosphère détendue et festive. Une restitution détaillée ainsi qu'une synthèse de la fête seront produites par le bureau Tribu qui permettra une valorisation des résultats et des informations des participants pour alimenter la suite des réflexions, en particulier sur les espaces publics et le parc, mais également pour plan localisé de quartier (PLQ). M. JIMAJA remercie les services communaux en particulier les services des Parcs, de la Voirie, de la Police et de l'Aménagement, pour leur implication et grâce à qui cet espace public a été convivial.
- 5) Finalement, concernant le parc du Marais, un crédit a été voté vendredi dernier par le Grand Conseil en faveur de la construction d'une école pédagogique spécialisée. Toutefois, la parcelle du Marais, prévue à cet effet, est celle que la commune avait identifiée comme prolongement de la zone forêt; de ce fait un référendum sera nécessaire. Le PDCom a pu démontrer la pertinence de notre opposition.

Mme TISSOT-BUCHOUX annonce les communications suivantes :

- 1) En référence au nouveau règlement du Conseil municipal adopté le 2 décembre 2024, voici les remarques reçues par le Conseil d'État concernant les naturalisations. Elle cite : « Les naturalisations ne seront plus adoptées par des délibérations du Conseil municipal dès l'entrée en vigueur des modifications de la Loi sur l'administration des communes (LAC), mais elles feront l'objet de résolution ». Mme TISSOT-BUCHOUX explique que ces modifications ont été faites dans les articles 3, 32 et 85 du règlement du Conseil municipal et acceptées. Un nouveau vote du Conseil municipal n'est pas nécessaire. Mme TISSOT-BUCHOUX informe que la nouvelle version du règlement est disponible sur CMNet.
- 2) Concernant CMNet, elle annonce que les quelques coquilles présentes seront corrigées et qu'un toilettage du site sera effectué prochainement.
- 3) Finalement, pour les photos de la nouvelle législature, le photographe M. Simon CHAMEY sera présent le lundi 30 juin et le mardi 1^{er} juillet 2025 au Grand-Saconnex ; Mme TISSOT-BUCHOUX informe qu'un Doodle sera envoyé aux membres du Conseil municipal et aux suppléant-e-s pour les inscriptions. Si ces dates ne conviennent pas, ils pourront se rendre sur rendez-vous à son studio à Veyrier.

M. POMATTO annonce les communications suivantes :

- 1) Durant les vacances scolaires, l'entrée de l'école de la Tour sera condamnée durant les travaux sur le réseau de chauffage à distance. La salle de gym de la Tour sera accessible par le haut du chemin du Pommier. Durant les camps, la cuisine sera tenue à la Ferme Sarasin. De plus,

l'isolation phonique du restaurant scolaire sera également rénovée afin d'améliorer le confort des enfants. Par ailleurs, de nouvelles chambres froides seront installées afin de gérer 140 à 150 repas supplémentaires ainsi que les repas pour les crèches et différents restaurants scolaires.

- 2) En 1990, suite à la chute de Ceausescu, la Ville du Grand-Saconnex avait participé à une opération de parrainage de villages roumains suite à la décision de l'ancien dirigeant de rayer certains villages de la carte. Le Grand-Saconnex avait tiré au sort le village de Racovita. Une brochure relatant les 35 ans de ce parrainage a été distribuée hier soir lors de la soirée officielle de Racovita.

3.2 Suspens du Conseil municipal

Mme PERROTIN DURET demande une confirmation concernant le PDCom à savoir si d'autres communes que Meyrin et Vernier y ont participé.

Mme CAVALIERI demande si la réponse concernant sa proposition sur la Mémoire du Grand-Saconnex va être revue suite à la rectification de formulation dans le précédent procès-verbal. Deuxièmement, elle attend une réponse du Conseil administratif concernant sa question sur la vaisselle réutilisable.

M. POMATTO indique que la question concernant la vaisselle réutilisable sera transmise à la nouvelle magistrate, Mme TISSOT-BUCHOUX, en charge du dicastère de la voirie. Il ajoute que lors du 1^{er} août 2024, les résultats étaient positifs. Toutefois, il demande à Mme CAVALIERI de préciser la teneur de sa question concernant les consignes concernant la vaisselle. A ce jour, il n'y pas de consignes spécifiques car cela n'est pas nécessaire.

4. Rapports des Commissions et des délégués

4.1 a Rapport d'information sur l'audition des Lions, du 16 juin 2025

La Présidente demande à M. SIMETH de lire son rapport, qui n'a rien à ajouter.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme CAVALIERI demande s'il est correct que ce soit la commission qui accorde le sponsoring, ne devrait-elle pas plutôt préavisier concernant le sponsoring.

M. SIMETH informe que cela a toujours été fait de cette manière.

M. POMATTO répond à Mme CAVALIERI que ces auditions ont pour but de permettre aux clubs d'élites de construire leur saison et de savoir le montant des subventions allouées. Les subventions sont liées au vote du budget par le Conseil municipal; de ce fait, avant novembre 2025, les clubs n'auront pas l'assurance d'avoir leur subvention accordée.

4.1 b Rapport d'information audition du FCGS du 16 juin 2025

La Présidente demande à M. SIMETH de lire son rapport, qui n'a rien à ajouter.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au point suivant.

4.2 Rapport d'information de la Commission « Démocratie, administration, communication » sur le projet « FORUM CITOYEN » du 17 juin 2025

La Présidente demande à M. MAST de lire son rapport, qui n'a rien à ajouter.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme PERROTIN DURET demande ce que signifie « non engagé politiquement ». Elle demande si la notion est large ou étroite.

M. MAST précise que cela doit être des personnes non élues afin d'être le plus neutre possible.

M. DE JONG demande si les membres d'un parti non élus ont le droit de participer.

M. MAST répond par l'affirmative.

4.3 Rapport d'information de la Commission Equipements publics, du 17 juin 2025

La Présidente demande à M. GIROD de lire son rapport, qui n'a rien à ajouter.

La Présidente ouvre la discussion.

M. DE JONG demande ce qu'il en est des délibérations mentionnées dans le rapport.

M GIROD indique que celles-ci seront votées durant une prochaine plénière.

Mme PERROTIN DURET demande s'il s'agit de m3 ou m2.

M. GIROD répond qu'il s'agit bien de m3 et non de m2.

5. Projets de délibérations :

5.1 Délibération relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes.

La Présidente fait voter l'entrée en matière de la délibération

Celle-ci est acceptée par 23 « oui », 0 « non », 3 abstentions.

M. JIMAJA explique que cette délibération est votée tous les 5 ans lors de la nouvelle législature.

La Parole n'étant pas demandée la Présidente demande à Mme CAVALIERI de lire la délibération.

La Présidente fait voter la délibération.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

6. Propositions du Conseil administratif

M. JIMAJA donne les informations suivantes :

- 1) Un parking pour les livraisons sera prochainement intégré au niveau du Pommier pour la pharmacie et la cave à vin.
- 2) Le mercredi 25 juin 2025, une séance publique concernant le TNGS aura lieu à la salle du Pommier.

Mme TISSOT-BUCHOUX et M. POMATTO n'ont pas de propositions.

7. Grands travaux

Ce point ayant déjà été traité au point 3, la Présidente passe au point suivant.

8. Motions :

8.1 Motion « Pour un contre-sens cyclable sur l'Ancienne-Route »

La Présidente demande à M. DE JONG de lire la motion, qui ajoute que les éléments cités à la fin de son texte sont des pistes afin d'encourager la réflexion et n'ont aucune valeur légale.

La Présidente ouvre la discussion.

M. SIMETH indique que le Parti Socialiste soutient la motion et la trouve, en l'état, intéressante. Toutefois, le Parti Socialiste est dubitatif quant à la suppression des places de parking, car les places dans la zone bleue (macarons) sont déjà fortement utilisées. De ce fait, le Parti socialiste émet quelques réserves et pense qu'une réflexion globale des pistes cyclables au sein du projet Carantec serait plus judicieux.

Mme PERROTIN-DURET trouve cette motion intéressante mais ajoute que des amendements seraient à prévoir au vu des questionnements et de considérants non justifiés ; comme un détour signalé qui n'est en somme pas si grand. Elle ajoute qu'une piste bidirectionnelle est prévue sur la Route de Ferney et donc, dans ce cadre, la mobilité douce devra être privilégiée. Mme PERROTIN-DURET est en outre choquée d'entendre que des cyclistes utilisent un sens interdit, ce qui est amendable. Elle souligne que ce qui n'est pas un point à mettre en évidence dans une motion. Le PLR tout comme le PS est contre

la diminution de places de parking. En effet, l'Ancienne route, très en pente, est déjà difficile d'accès pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Ainsi si des parkings pour les riverains sont prévus loin de leur habitation, cela ne sera pas adéquat. Mme PERROTIN-DURET pense qu'il faut préserver la valeur patrimoniale et l'esthétique de l'Ancienne route tout en assurant la sécurité des piétons et des cyclistes. Finalement, il ne faut pas oublier les commerces, soit l'économie locale. Elle pense, tout comme l'a mentionné M. SIMETH, qu'une réflexion globale de la circulation autour du village est à envisager.

M. GIROD explique que Le Centre - Verts Libéraux vont s'abstenir, car le Conseil municipal a voté en janvier 2025 un crédit de CHF 300'000.- pour la rénovation du Parc des Délices. Dans ce cadre, une piste cyclable, qui se trouve à moins de 50m de l'Ancienne route, est prévue; le citoyen ne va donc pas comprendre la création d'une seconde piste cyclable jouxtant le Parc des Délices.

M. SERIN, au nom du MCG, pense que ce projet de motion est mal calibré et qu'il sacrifie les habitants au nom d'une idéologie. Il déplore la suppression de 17 places de parking dans un quartier résidentiel sans offrir d'autres solutions aux habitants actuels. Ce projet suggère des solutions pour des quartiers qui n'ont pas encore été construits et ne prend pas en compte les besoins des résidents existants. De surcroît, ce projet de motion ne fournit aucun chiffre et aucun budget pour le contribuable Saconnésiens. Il ajoute qu'une piste à contre-sens reste dangereuse. Le MCG n'est pas contre le vélo mais en l'état, ne soutient pas ce projet de motion.

M. DE JONG indique que cette motion a pour but d'étudier la possibilité de mettre en place une piste cyclable. Il revient sur le fait que si un cycliste souhaite aller à la Voie-du-Coin depuis les Crêts de Pregny, il y a un grand détour à faire. M. DE JONG ne soutient pas le fait de prendre l'Ancienne route en sens interdit, mais constate que cela est un fait. Finalement, il rejoint le PS et le PLR : les places de parking supprimées doivent être compensées par une alternative. M. DE JONG ajoute que le vélo fait partir des nouvelles habitudes.

M. BOULMERKA reconferme la position de M. DE JONG à savoir que ce projet doit être étudié. Il ajoute qu'un projet à l'échelle globale est en effet nécessaire. Il laisse le Conseil administratif revenir avec des propositions.

La Présidente passe au vote de la motion.

Celle-ci est acceptée par 14 « oui », 10 « non », 2 abstentions.

8.2 Motion « Cultivons la biodiversité avec une forêt comestible »

La Présidente demande à Mme ECKERT de lire la motion qui ajoute : « La biodiversité désigne les espèces animales, végétales et fongiques, leurs variations génétiques, ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent et interagissent. La dégradation de la biodiversité entraîne des déséquilibres qui menacent les fondements de la vie sur terre, perturbant les services écosystémiques rendus par la nature. À savoir, les végétaux qui fournissent de l'oxygène, filtrent l'eau et stabilisent les sols, les micro-organismes qui décomposent la matière organique et régénèrent la terre, les insectes régulateurs, les pollinisateurs, ou encore les ressources alimentaires et pharmaceutiques, sans oublier le bois et les fibres dont dépendent l'industrie et l'économie. Le Canton soutient la biodiversité depuis 2012. Sur son site Internet, l'OCAN (Office cantonal de l'agriculture et de la nature) souligne que la biodiversité est notre assurance vie face aux changements climatiques et une priorité pour réussir la transition écologique. Un Plan biodiversité augmenté, soit le PB2 adopté le 16 avril 2025 par le Conseil d'Etat définit 18 mesures renforcées autour de trois axes majeurs : « revitaliser les infrastructures écologiques, faire évoluer les politiques et les pratiques économiques, renforcer la sensibilisation et la mobilité citoyenne. »

Mme ECKERT invite l'assemblée à visiter les sites Internet mentionnés au bas de la motion.

La Présidente ouvre la discussion.

M. SERIN, pour le MCG, dénonce que ce projet de motion est technocratique et loin des attentes et des besoins réels des habitants. De plus, aucun budget n'est mentionné. Le MCG s'inquiète de la gestion associative et la possible dérive militante et élitiste. Il pense que le terrain public n'est pas un

lieu expérimental, mais que les vrais enjeux sont le logement, les places de jeux et les terrains de sport. Le MCG ne soutient pas cette motion dans sa forme actuelle ; il n'est pas contre la biodiversité mais pour le bon sens et le bien de la commune.

Mme PERROTIN-DURET, pour le PLR, se joint aux réflexions du groupe MCG et s'oppose à cette motion, qui relève d'une théorie idéologique de la nature. De plus, le parc agro-urbain de la Susette n'est pas prévu pour une forêt mais pour la culture. Le projet, sur 8 à 10 ans, est trop lointain et il est nécessaire d'avoir des idées concrètes et viables.

M. GIROD se réfère aux séances du Conseil municipal des années précédentes ; il constate que la forêt au Bois-Brûlé, dont une partie devait être défrichée, a été totalement sacrifiée pour construire le Centre fédéral d'Asile (CFA). De plus tous les arbres vont être abattus au Chapeau-du-Curé pour le tram. Il ajoute qu'en se baladant dans la commune, la biodiversité existe déjà dans tous les quartiers : entre l'autoroute, le chemin Terroux-Sarasin et le chemin Bonvent avec, il en convient, une accessibilité limitée pour le public. Le Centre – Les Vert'libéraux voteront « pour », mais ceci sera discuté en commission. Deux points sont notamment importants : premièrement, il ne faut pas surcharger les employés communaux dans ce projet et, deuxièmement, il est nécessaire d'établir un budget, car il y a d'autres priorités pour la commune, comme la rénovation du centre sportif.

M. SIMETH rappelle qu'une motion invite le Conseil administratif à étudier la faisabilité d'un projet, ainsi que des implications financières et l'implication pour les employés de la commune. Le Conseil administratif remet ensuite ces informations à une commission qui proposera ou non de voter le projet. Le Parti Socialiste va accepter ce projet, qui est potentiellement intéressant pour les personnes et les enfants de la commune, en espérant être toujours là dans 8 à 10 ans.

Mme BILZ ajoute qu'au-delà de la conservation de biodiversité, cela aura également un impact sur la cohésion sociale et l'échange intergénérationnel.

Mme ECKERT ajoute que le Canton a débloqué une subvention de CHF 163 Mio pour des projets d'arborisation portés par des communes de plus de 10'000 habitants. De plus, le programme « Nature en ville » de l'OCAN dispose aussi d'une enveloppe dédiée. Ainsi, un projet de forêt vivrière pourrait être réalisé en synergie avec le Canton. Elle ajoute que la programmation de l'espace agro-urbain de la Susette est ouverte et qu'il reste 18'000 m² à attribuer.

Mme CAVALIERI est rassurée et encourage que les motions soient débattues. Elle considère que ce n'est pas parce que les textes demandent une étude par le Conseil administratif qu'ils ne doivent pas être source d'échange. Elle s'en réjouit même.

La Présidente passe au vote de la motion.

Celle-ci est acceptée par 15 « oui », 10 « non », 1 abstention.

8.3 Motion orale « Protéger les habitants du surcroît du trafic routier dès la fermeture de la Route de Ferney ».

La Présidente demande à Mme PERROTIN-DURET de lire la motion qui passe la parole à l'auteur de celle-ci, M. PETRACHKOV.

La Présidente ouvre la discussion.

M. DE JONG demande quel est le but de cette motion et sa mesure concrète.

Mme CAVALIERI revient sur l'intervention de son préopinant et juge cette motion orale trop longue. Bien qu'elle en comprenne l'urgence, elle propose de la soumettre au prochain Conseil municipal en tant que motion écrite afin de pouvoir mieux l'analyser.

M. SIMETH demande également, au nom du Parti Socialiste, une motion écrite au prochain Conseil municipal.

M. DE JONG demande également une motion écrite au nom des Verts.

La Présidente demande le renvoi de cette motion orale au prochain Conseil municipal sous forme de motion écrite.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

9. Résolutions : Néant

10. Questions des Conseillers municipaux

M. Domingos FERREIRA souhaite avoir des informations sur le Centre Fédéral d'Asile (CFA) en ce qui concerne la scolarisation des enfants. Il souhaite notamment savoir si les enfants seront scolarisés dans les écoles de la commune et, si oui, quand, où et comment. Par ailleurs, il souhaite savoir combien d'enfants seront concernés.

M. DE JONG demande si le nouveau parking P+ R longue durée au Grand-Saconnex disposera de places pour des invités.

M. DE JONG demande à quel stade en est le compte Instagram de la commune.

M. DE JONG complète la question du public concernant la scolarisation des enfants du CFA, et demande s'ils seront intégrés dans des classes d'accueil et, si oui, dans quel degré et quel est le quota d'enfants.

M. POMATTO confirme à M. DE JONG que les enfants qui seront scolarisés au Grand-Saconnex seront placés dans des classes d'accueil. Il ajoute que selon les informations de la presse écrite, sur les cinq classes d'accueil à disposition, deux classes d'accueil seront prévues pour la rentrée de septembre 2025. A ce stade, la commune n'a reçu aucune information du Département de l'instruction publique (DIP).

Suite à la communication du Conseil administratif concernant le vote du Grand Conseil de CHF 42,5 Mio pour la réalisation d'une école spécialisée du Marais, M. DE JONG demande si le Conseil municipal peut encore s'y opposer par une résolution ou si cela est trop tard.

M. SEMLALI demande d'avoir des filets de protection autour du terrain de jeux de l'Agorespace pour éviter que des ballons sortent du terrain lorsque les jeunes y jouent; ceci afin d'éviter que les ballons ne percutent les enfants qui se trouvent dans les préaux de l'école du Pommier et de l'école Chrétienne Timothée. Il ajoute que les ballons percutent également les voitures dans le parking adjacent.

Mme PERROTIN DURET relève un article publié dans la Tribune de Genève du 14 juin 2025, concernant les travaux de changement des tuyaux à haute pression défectueux dans le secteur du Grand-Saconnex - Apia, et demande quels seront les impacts sur la mobilité et le projet du TNGS.

Mme PERROTIN DURET revient sur une proposition faite en 2022 concernant la mise en place de dallages à l'espace Pommier. La dernière réponse reçue est datée du 11 avril 2023 du Service des bâtiments et équipements publics (SBEP) mentionnant que le projet était à l'étude.

M. SEMLALI demande pourquoi le poteau au 29 de la rue Alberto Giacometti est levé et empêche le passage de véhicules. Cela engendre des problèmes de circulation aux riverains qui n'ont pas la clé pour le faire descendre. De plus, le mois dernier, ce poteau n'était pas présent. M. SEMLALI se demande donc à quoi il sert.

M. MAST répond à M. SEMLALI que ce poteau est descendu H24 depuis 2 à 3 mois.

M. SEMLALI réplique qu'aujourd'hui même ce poteau était levé.

M. JIMAJA intervient et explique que ce poteau escamotable est sur une portion privée qui appartient à la Chapelle Italienne. Afin d'entrer et de sortir du quartier du Pommier, il faut emprunter le chemin du Pommier.

M. PONCET souhaite savoir quand le 4ème luminaire sera installé au chemin des Corbillettes, à l'angle du chemin Bonvent comme le préconise le plan lumière.

M. PONCET revient sur la rénovation des écriteaux de l'allée des plantes aromatiques qui avait été annoncé débiter dès la belle saison et qui n'a pas été menée.

M. EYA NCHAMA demande si la commune dispose d'abris pour la population en cas de catastrophes naturelles, guerres ou autres événements.

M. GIROD revient sur la question posée par M. EYA NCHAMA. Il indique que Mme MAMIN-TISSOT avait posé la même question mais qu'elle n'avait, à l'époque, pas été satisfaite de la réponse reçue ; à savoir que si deux immeubles prenaient feu, il n'y aurait, semble-t-il pas assez de place pour loger tout le monde.

M. POMATTO répond à MM. EYA NCHAMA et GIROD en confirmant qu'en cas de problèmes, la salle communale et/ou les abris de l'école de la Tour sont mis à la disposition des citoyens. Il rappelle également que la commune dispose d'un grand abri sous Palexpo équipé d'un hôpital. M. POMATTO n'a toutefois pas le chiffre des lits à disposition.

11. Propositions des Conseillers municipaux

11.1 Agenda 2^{ème} semestre 2025

La parole n'étant pas demandée la Présidente passe au vote.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

11.2 Autres propositions

Mme ECKERT propose au Conseil administratif d'ajouter à la sélection d'établissements sollicités pour des crédits contractés par la commune, des banques éthiques, à savoir sociales, écologiques et transparentes telles que la BAS (Banque Alternative Suisse SA), notamment pour financer le crédit cadre du Fonds communal pour la transition écologique, voté le 26 mai dernier ou pour tout autre futur crédit que la commune serait amenée à contracter en lien avec les thématiques soutenues par la BAS, à savoir : l'énergie, la mobilité, la biodiversité, les ressources et l'éducation à l'environnement. En effet, cet établissement bancaire offre toutes les prestations habituelles d'une grande banque, notamment le financement de projets d'entreprise, de collectivités publiques ou de personnes privées qui servent la société et l'environnement.

M. SIMETH propose que, suite à la communication concernant les séances photos du Conseil Municipal prévues lundi 1er juillet et mardi 2 juillet, une 3ème alternative soit organisée. Il propose une cession au mois d'août ou avant une séance du Conseil municipal.

M. GIROD fait une proposition au Conseil administratif, qu'il juge urgente, à savoir d'organiser une rencontre/discussion entre le Canton, la Confédération et l'Association des parents d'élèves du Grand-Saconnex, concernant les enfants du CFA. En effet, comme l'a mentionné M. POMATTO au point des questions, à ce stade la Commune n'a aucune information pertinente de la part du Département de l'Instruction Publique (DIP). M. GIROD souhaite que cette rencontre soit organisée via la Commission de la Cohésion sociale, jeunesse dès la rentrée.

M. GIROD propose qu'une place de parking pour les personnes à mobilité réduite soit aménagée à la Ferme du Pommier, comme c'est notamment le cas pour le Théâtre le douze dix-huit qui en possède trois.

M. DE JONG propose que la commune soutienne symboliquement le village de Blatten en Valais, suite au récent sinistre survenu (éboulement d'un pan de montagne et inondation). La ville de Lucerne a, par exemple, fait un don de CHF 20'000.-.

M. POMATTO répond à M. DE JONG que cela a été organisé par l'ensemble des 45 Communes Genevoises. Le Grand-Saconnex a fait un don de CHF 5'000.-. L'envoi des dons récoltés sont synchronisés en fonction des besoins nécessaires.

M. DE JONG propose de sécuriser le passage piétons devant la boulangerie « Le Grand-Sac à pain » à la Route de Colovrex, en installant un ralentisseur. En effet, selon des témoignages, ce passage pour piétons est relativement dangereux car la visibilité est mauvaise.

M. DE JONG propose que le wifi communal soit installé dans le bâtiment de l'Ancienne Mairie, afin que les associations puissent y avoir accès pour leurs cours.

M. DE JONG propose que les dates des séances du Conseil municipal soient mieux communiquées dans le GSI ainsi que sur les tableaux d'affichage de la commune.

Mme CAVALIERI propose que des parasols soient prévus par la commune lors de manifestations durant la période estivale.

M. EYA NCHAMA propose que la commune fasse un don à la Croix Rouge International en faveur des enfants de Gaza.

M. POMATTO répond à M. EYA NCHAMA que l'ensemble des villes genevoises financent l'association OMRA depuis deux ans. Cette association est une des seules qui arrive à entrer en Palestine,

notamment dans la Bande de Gaza, et à déployer une aide humanitaire de proximité. Cette solution avait été acceptée à l'unanimité par le Conseil administratif.

12. Communications et divers

12.1 Agenda des manifestations

- Fête du 1^{er} Août 2025
- Le Centre organise sa Spaghetti Party le 23 août 2025 sous la grande tente des fêtes
- Distinctions sportives le jeudi 26 juin 2025 à la salle du Pommier
- « Français en été » dans les parcs du canton du 14 au 25 juillet 2025. Au Grand-Saconnex, de 11h00 à midi au parc Sarasin

12.2 Autres communications / Remarques

M. SEMLALI, en tant que délégué du Conseil municipal, félicite le Judo club du Grand-Saconnex qui a participé pour la première fois à un grand tournoi International à St-Gall.

M. SIMETH invite l'assemblée à vérifier leurs contrats d'assurance, car ils ont éventuellement la couverture pour être logés à l'hôtel en cas de sinistre à leur domicile. De plus, et suite à une prise de parole d'un Conseiller administratif qui a parlé de la Suisse « française », il rappelle que la dénomination est Suisse romande.

M. DE JONG indique que les Verts saluent la signature de la commune du texte « Agir sur la situation à Gaza ».

La parole n'étant plus demandée la Présidente lève la séance à 23h28 et souhaite à toute l'assemblée un bel été.

Alessia CAVALIERI
Secrétaire

Carole STUDER
Présidente

Annexe I du point 3.1 /3)

**COMPTE RENDU DE GRAND-SACONNEX EN FETE
WEEKEND DU 17-18 MAI 2025**

Le samedi 17 mai, l'événement se passait à la place de Carantec, ainsi que devant la Maison des projets de 11h00 à 18h00.

- Le dimanche 18 mai, l'événement se déroulait dans le parc Sarasin de 13h30 à 17h30.

L'événement a attiré environ 800 personnes sur les deux journées.

Le samedi beaucoup d'activités étaient proposées et elles ont toutes bien fonctionné avec une bonne fréquentation. Quelques-unes ont cependant moins bien fonctionné, notamment les promenades et le parcours-quiz.

Voici quelques estimations de la fréquentation des stands et des activités proposées :

- Le stand autour de l'énergie, proposé par Terragir, a attiré entre 30 à 40 personnes ;
- Le stand sur la biodiversité, avec la possibilité de construire des hôtels à insectes ou des nichoirs, proposé par les Rôdeuses, a attiré environ 50 personnes ;
- Le stand de Tricrochet proposant de réutiliser des bâches publicitaires a attiré entre 20 et 25 enfants ;
- Celui de Zerowaste, qui proposait de faire des bracelets avec des T-shirt recyclés, a attiré 32 personnes ;
- Le stand autour de la laine, proposée par Swiss woolness wellness, a attiré entre 50 à 60 personnes ;
- Le stand de customisation de meubles de Ambientodeco a attiré 12 personnes ;
- Pour Genèvevroule, 25 vélos ont été réparés ;
- La Fédération des consommateurs romands a eu 23 visiteurs, avec 26 objets amenés à réparer, allant de l'aspirateur à la tondeuse à cheveux ;
- Le stand sur la bande-dessinée a bien fonctionné, plusieurs planches ont été produites et une vingtaine de personnes sont venues.
- Le vide-greniers a attiré également beaucoup de monde et est très prisé par les visiteurs.

Dans l'ensemble, la journée était une réussite avec une bonne fréquentation, de la bonne humeur, de la musique et des rencontres enrichissantes.